

Colos apprenantes

Procédure de dépôt

LABELLISATION « COLOS APPRENANTES (POUR ORGANISATEURS) »

Compléter le dossier en ligne (lien ci-dessous) :

<https://openagenda.com/colosapprenantes>

DEMANDE DE SUBVENTION (POUR PRESCRIPTEURS)

Avant le départ

1. Dépôt de la demande de subvention sur la plateforme « Le compte asso » (LCA) :

Code : 2410 : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

2. Joindre la **fiche candidature complétée et signée dans le porte document sur le compte asso à l'étape 3**

3. Instruction de la demande par le SDJES (arbitrages définitifs 2^{ème} quinzaine de juin 2025)

4.1. Si avis favorable pour un partenaire du dispositif déjà identifié favorablement qui a réalisé par le passé ses prévisions de départs, alors versement de la totalité de la subvention en amont dès le dépôt de la demande sur LCA.

ou

4.2. pour les nouvelles candidatures et partenaires n'ayant pas réalisé les objectifs annoncés les années passées, versement de la subvention après le.s séjour.s à l'aide du tableau bilan.

A partir du 1er jour du dernier séjour organisé

5. Complétude du **tableau bilan**.

6. Dépôt du **tableau bilan** (format **.xls** ou **.xlsx**) sur LCA. Un onglet par séjour, une ligne nominative par mineur réellement parti

7. Transmission via LCA d'un compte rendu financier avant le 30 juin de l'année N+1. (lien tuto <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/saisir-les-comptes-rendus-financiers/>).